

Il conviendra également de veiller tout particulièrement au strict respect des taux réglementaires d'absences en vigueur à cette période de l'année, dans les services bénéficiaires.

Pour préserver la disponibilité opérationnelle nécessaire à la réserve gouvernementale pendant la saison estivale, le regroupement des effectifs des Compagnies Républicaines de Sécurité engagés en renfort de police sera appliqué, en cas de mission prioritaire d'ordre public survenant dans votre département, ou sur le territoire national. Pour faciliter sa mise en œuvre, il conviendra d'éviter le morcellement excessif des unités mises à votre disposition, en évitant de les employer en unités inférieures à une section.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire retour, sous timbre DGPN/CAB.2, du formulaire ci-joint, assorti de vos observations éventuelles, pour le jeudi 15 février 2001, **déla**



Daniel VAILLANT

